



**Monsieur le Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 27 mai 2024

Monsieur le Premier ministre,

Le Mouvement associatif et l'ensemble des réseaux qui le composent et qui agissent au quotidien partout en France vous sollicitent pour exprimer leur profonde inquiétude sur l'état du monde associatif. Le secteur est en proie à une succession de crises qui, si nous n'agissons pas, pourrait entraîner des conséquences terribles.

Il y a un an déjà, à l'aide d'une étude auprès de 2800 associations, nous alertions des conséquences catastrophiques de l'inflation sur les associations. Diminution des activités, risques de mises en tension du bénévolat, baisse des adhésions, hausses des charges non prises en compte, aides inadaptées... Cette étude illustre qu'indépendamment du secteur d'activité ou du budget, c'est l'ensemble des associations qui était concerné par ces difficultés.

Depuis, de nombreuses associations n'ont eu de cesse de tirer la sonnette d'alarme sur une situation de plus en plus préoccupante, notamment dans le domaine de la solidarité. Toutes s'accordent sur un constat simple : elles se retrouvent prises en tenailles entre, d'un côté, une baisse de leurs financements et de l'autre, une hausse du nombre d'usagers et une augmentation de leurs charges.

Le récent décret du Ministre de l'Economie prévoyant 10 milliards d'euros d'économie renforce encore davantage les craintes du monde associatif. Le budget relatif à la jeunesse et la vie associative se retrouve amputé à hauteur de 129 millions d'euros soit 14% de baisse budgétaire ! Mais ce n'est pas tout, comment ne pas s'alarmer des coupes budgétaires annoncées dans de nombreux secteurs où se développent les associations tels que l'écologie, l'aide au développement, la cohésion des territoires, la solidarité et l'insertion, le sport, la culture, etc.

Pourtant, si cette séquence a libéré la parole sur les difficultés rencontrées par le monde associatif il serait erroné de considérer ces problèmes comme purement conjoncturels. Depuis plus de vingt ans, de nombreuses études mettent en lumière les mutations en cours des modèles socioéconomiques des associations. Au cours de ces deux dernières décennies, la part des subventions publiques dans le budget global des associations est passée de 34% à moins de 20%, tandis que les marchés publics et la participation des bénéficiaires ont augmenté pour compenser cette baisse. Ainsi, la nature même



des subventions a évolué, adoptant une approche descendante d'appels à projets plutôt qu'un soutien à des initiatives s'inscrivant dans l'intérêt général. De manière générale, la part des activités économiques des associations est passée de 49% en 2005 à 65% en 2020, reflétant à la fois le pragmatisme des associations et le manque d'ambition des partenaires publics en matière de développement associatif. Ces changements entraînent des conséquences sur les modèles associatifs, poussant les acteurs vers une concurrence au détriment de la coopération. Ils exigent également des compétences plus importantes pour les dirigeants associatifs, en particulier les bénévoles, ce qui soulève un paradoxe entre la volonté de simplifier la vie associative pour encourager l'engagement bénévole et la demande croissante de compétences complexes en gestion financière.

Ces constats, bien que partagés depuis longtemps, restent d'actualité. La loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014 ainsi que la circulaire de 2015 sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ont déjà souligné ces phénomènes. Pourtant, près d'une décennie plus tard, cette transformation du modèle associatif engendre de nombreux problèmes qui persistent sans être résolus. Au-delà des sécurisations juridiques, le monde associatif a aujourd'hui besoin de volonté politique forte en matière de soutien et de financement de la vie associative !

Si la question des subventions est un point essentiel pour le monde associatif, il est également important de renforcer les associations dans leur fonction « employeur ». Alors que les associations représentent aujourd'hui près de 10% des salariés du secteur privé avec près d'1,83 million de salariés dans 153 000 associations, elles se retrouvent bien souvent en marge des politiques de soutien à l'emploi - tels que le CICE ou bien encore la suppression annoncée de la CVAE - étant donné leurs spécificités. A l'inverse, depuis 2017, le monde associatif a subi la suppression des 300 000 emplois aidés d'abord, puis la réduction drastique des Parcours Emploi Compétences. De ce point de vue, la suppression de la taxe sur salaires que nous portons depuis de nombreuses années pourrait soulager les associations employeuses qui ont vu leurs charges considérablement augmenter.

Dans le même registre, l'unité FONJEP qui constitue une aide à l'embauche dans le secteur de la jeunesse et l'éducation populaire n'a pas été revue depuis 20 ans. Alors que l'inflation atteint des niveaux conséquents depuis deux ans, le montant de l'aide FONJEP reste bloqué à 7 164€/an et n'est malheureusement plus une aide significative pour l'embauche d'un salarié qualifié, tel qu'il a été conçu. Le Mouvement associatif souhaite que cette aide soit réévaluée à hauteur de 10 000€ par an, comme c'est déjà le cas dans le domaine de la solidarité internationale.

Enfin, différents dispositifs innovants portés sur les territoires mériteraient d'être expérimentés à plus grande échelle. C'est le cas de Cap'Asso en Région Centre Val de Loire qui vise au développement d'emplois d'utilité citoyenne. Ce dispositif a notamment permis à de nombreuses associations de développer et pérenniser leurs activités en bénéficiant d'une aide dégressive et renouvelable sur plusieurs années. En Occitanie également, Le Mouvement associatif et France Active portent le dispositif Prev'asso qui permet de soutenir et accompagner les associations en grande difficulté

financière. En 2022, 71 associations ont été accompagnées, ce qui a permis de consolider 586 emplois sur les 632 qui étaient menacés. Initié par des associations, ces dispositifs sont extrêmement plébiscités sur les territoires concernés. Travailler à leur déploiement serait une réponse attendue de nombreux acteurs associatifs dans la situation actuelle.

Monsieur le Premier ministre, si nous vous sollicitons, c'est parce que l'ensemble du secteur associatif est unanime sur la situation. Ces mutations opèrent un changement structurel du modèle associatif non lucratif. Il contraint les associations à un rôle d'opérateur et d'acteur économique là où la valeur associative transcende la simple question économique. Les associations sont avant tout actrices de l'intérêt général et du bien commun. Soutenir la vie associative, c'est contribuer à dynamiser l'énergie citoyenne dont nous avons tant besoin aujourd'hui. Les associations sont le réceptacle de force citoyenne qui s'exprime dans tous les territoires. Elles valorisent le faire ensemble dans une période où nous regrettons la tendance à une forme de repli identitaire.

Alors que le Conseil Economique Social et Environnemental se réunira demain pour donner ses conclusions sur l'avis concernant le renforcement du financement des associations, nous vous invitons à se saisir de ce rapport pour apporter des réponses à la hauteur des attentes du monde associatif. Plus que jamais, nous avons besoin de construire une « politique de vie associative ambitieuse ». Nous vous invitons à échanger sur ce sujet fin juin lors d'une rencontre où nous pourrions revenir sur les principales difficultés du monde associatif et travailler ensemble les solutions.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Claire THOURY  
Présidente

Copie :

- Madame Prisca Thévenot, Ministre déléguée chargée du Renouveau démocratique
- Madame Sabrina Agresti-Roubache, Secrétaire d'Etat en charge de la citoyenneté
- Madame Olivia Grégoire, Ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation